



**SNAMSPEN**

Syndicat National des Médecins de Santé Publique de l'Éducation Nationale

La seule ressource du syndicat...

# LA COTISATION 2023

Nouvelle adhésion

Renouvellement

**SNAMSPEN/Sgen-CFDT**

47-49, av. Simon Bolivar

75950 Paris Cédex 19

snamspen@sgen.cfdt.fr

Nom d'usage : ..... Nom de naissance : ..... Genre : .....

Prénom : ..... Date de naissance : ..... Tél : .....

Adresse personnelle : .....

Email personnel : ..... Email professionnel : .....

## Situation professionnelle

Échelon : ..... Indice : .....

Grade :  2C  1C  HC

Titulaire :

**Médecin de secteur**  groupe 1  
 groupe 2

Autre statut :

stagiaire  
 contractuel  
 vacataire  
 retraité actif

**MCT**

groupe 1  
 groupe 2  
 groupe 3  
 groupe 4 (MCT adjoint ou chargé de mission)

Adresse administrative : .....

Académie : .....

Département : .....

Salaire mensuel	Coti-sation annuelle	Cout réel annuel*	Prélèv. mensuel	Salaire mensuel	Coti-sation annuelle	Cout réel annuel*	Prélèv. mensuel
1 500	135,00	45,90	11,25	4 100	369,00	125,46	30,75
1 600	144,00	48,96	12,00	4 200	378,00	128,52	31,50
1 700	153,00	52,02	12,75	4 300	387,00	131,58	32,25
1 800	162,00	55,08	13,50	4 400	396,00	134,64	33,00
1 900	171,00	58,14	14,25	4 500	405,00	137,70	33,75
2 000	180,00	61,20	15,00	4 600	414,00	140,76	34,50
2 100	189,00	64,26	15,75	4 700	423,00	143,82	35,25
2 200	198,00	67,32	16,50	4 800	432,00	146,88	36,00
2 300	207,00	70,38	17,25	4 900	441,00	149,94	36,75
2 400	216,00	73,44	18,00	5 000	450,00	153,00	37,50
2 500	225,00	76,50	18,75	5 100	459,00	156,06	38,25
2 600	234,00	79,56	19,50	5 200	468,00	159,12	39,00
2 700	243,00	82,62	20,25	5 300	477,00	162,18	39,75
2 800	252,00	85,68	21,00	5 400	486,00	165,24	40,50
2 900	261,00	88,74	21,75	5 500	495,00	168,30	41,25
3 000	270,00	91,80	22,50	5 600	504,00	171,36	42,00
3 100	279,00	94,86	23,25	5 700	513,00	174,42	42,75
3 200	288,00	97,92	24,00	5 800	522,00	177,48	43,50
3 300	297,00	100,98	24,75	5 900	531,00	180,54	44,25
3 400	306,00	104,04	25,50	6 000	540,00	183,60	45,00
3 500	315,00	107,10	26,25	6 100	549,00	186,66	45,75
3 600	324,00	110,16	27,00	6 200	558,00	189,72	46,50
3 700	333,00	113,22	27,75	6 300	567,00	192,78	47,25
3 800	342,00	116,28	28,50	6 400	576,00	195,84	48,00
3 900	351,00	119,34	29,25	6 500	585,00	198,90	48,75
4 000	360,00	122,40	30,00	6 600	530,64	180,42	44,22

## Votre cotisation

Pour connaître le montant de votre cotisation, il suffit de rechercher votre salaire mensuel (figurant sur la ligne 011100 de votre fiche de paye : « NET À PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU ») dans le tableau ci-contre et de relever le montant correspondant dans la colonne « montant cotisation ».

Dans le cadre de l'affiliation du SNAMSPEN à la CFDT, le taux de cotisation 2022 est limité à 0,75 % du salaire imposable (cf. tableau).

Votre cotisation syndicale vous donne droit à un crédit d'impôt égal à 66 % du montant de cette cotisation (soit 66 € pour une cotisation de 100 € qui revient de fait à 34 €).

Pour le règlement de votre cotisation (règlement en 1 ou 2 fois par chèque ou virement en précisant la date du deuxième virement ou chèque), deux solutions :

- Un virement sur le compte du SNAMSPEN (IBAN : FR76 3000 4007 3900 0100 1019 657) du montant de votre cotisation, en indiquant « SNAMSPEN22+ NOM » avec envoi de votre bulletin sur snamspen@sgen.cfdt.fr
- Un chèque avec votre bulletin rempli à adresser par courrier à SNAMSPEN/Sgen-CFDT - 47-49 avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19.

\* après déduction du crédit d'impôt.

Montant de votre cotisation	Coti-sation annuelle	Cout réel annuel*	Prélèv. mensuel
Contractuel(le)	116	39,44	9,67
Vacataire	85	28,90	7,08
Stagiaire	61	20,74	5,08
Retraité(e)	73	24,82	6,08

Date et signature de l'adhérent

.....

## LES DROITS DES ADHÉRENTS :

- le droit à l'information, avec *CFDT magazine* (le mensuel de la CFDT), *Profession Éducation* (celui de la fédération), la revue « cadre CFDT », les publications du syndicat...
- le droit à la défense, avec nos conseils et défenseurs juridiques ;
- le droit à une assurance professionnelle ;
- le droit à une indemnité journalière en cas de grève (à partir du quatrième jour) par l'intermédiaire de la Caisse nationale d'action syndicale
- le droit à la formation syndicale pour connaître ses droits, ainsi que la vie et le fonctionnement de l'organisation.

**Votre droit principal demeure bien sûr celui de participer à la vie de votre syndicat en militant au sein de ses instances...**

## LA CAISSE NATIONALE D'ACTION SYNDICALE (CNAS)

Elle propose trois types de prestation : le soutien à l'action syndicale, le soutien aux actions juridiques, des garanties aux militants.

Elle est l'outil dont s'est dotée la CFDT pour rendre de nombreux services à ses structures, aux militants et aux adhérents.

Elle est alimentée par une part de la cotisation syndicale.

Elle est animée par un comité de gestion élu de onze membres représentant les fédérations, les régions et la confédération.

Les statuts sont adoptés par le congrès, et le règlement intérieur est adopté par le Conseil national.

Pour bénéficier des différents services, il est nécessaire d'être adhérent à la CFDT depuis 6 mois et que le syndicat soit à jour dans le versement des cotisations.

Trois types de prestations sont proposés par la CNAS :

1. Le soutien à l'action
  - La prestation grève
2. Le soutien aux actions juridiques
  - Le contrat défenseur
  - Le soutien à l'adhérent
  - La défense du droit syndical
  - La défense d'un intérêt général ou collectif - fonds tactique
3. Des garanties aux militants
  - L'aide aux victimes de la répression syndicale
  - L'assurance vie professionnelle
  - L'assurance solidarité vie syndicale
  - L'assurance responsabilité civile syndicats